
Modalités

concernant

**Championnat Féminin
3e et 4e ligue**

Fribourg – Neuchâtel

Préambule

Selon décision de l'Entente romande féminine du 10 février 2018, les équipes actives féminines de l'AFF et de l'ANF (3^e et 4^e ligue) sont groupées de sorte à former une seule entité. Dès lors, le football romand des actives féminines se divise en trois entités : ACVF/ACGF - AFF/ANF - AVF. Le Jura demeure une sous-association de l'AFBJ.

Déroulement

3^e ligue régionale FR-NE

Les groupes de 3^e ligue sont gérés par les associations régionales respectives, celui-ci en l'occurrence par l'AFF en concertation avec l'ANF. Le championnat est annuel et ledit groupe recense 11 équipes pour cette saison 2020-2021. Le calendrier complet peut être consulté sur le site internet de l'AFF. Le 1^{er} tour débute le week-end du 22/23 août et le 2^e tour le week-end du 19/20 mars 2021. Il n'y aura pas de match à Pâques (04 avril 2021) et le week-end suivant l'Ascension (14/15 mai 2021).

Au terme de la saison, l'équipe classée à la 1^{re} place sera promue en 2^e ligue interrégionale romande. La promotion est obligatoire, selon décision de l'Entente Romande du 10 février 2018. En cas de renonciation (le club de l'équipe concernée doit l'annoncer au plus tard le lundi 3 mai 2021 à l'association gérante avec copie à son association), le club sera soumis à une amende administrative de Frs 500.00 et l'équipe se verra retrancher 6 points sur le championnat suivant auquel elle participera.

Possibilité est de faire alors appel à l'équipe suivante au classement pour la remplacer.

Au terme de la saison, il y aura 1 à 3 relégués de la 3^e ligue FR-NE en 4^e ligue FR-NE (cf. Tableau promotions-relégations de 2^e ligue interrégionale, 3^e et 4^e ligue régionales ci-après), éventuellement 0 relégué si aucune équipe romande n'est reléguée de 1^{re} ligue suisse en 2^e ligue interrégionale et pour autant que le promu supplémentaire (4 promus) soit l'équipe classée 2^e du groupe de 3^e ligue régionale FR-NE (cf. Tableaux promotion et relégations de 1^{re} ligue suisse en 2^e ligue interrégionale romande ci-après).

4^e ligue régionale FR-NE

Les groupes de 4^e ligue sont gérés par les associations régionales respectives, en l'occurrence le groupe 1 par l'ANF et le groupe 2 par l'AFF. Le championnat est annuel et les deux groupes recensent 9 équipes pour le groupe 1 (ANF) et 10 équipes pour le groupe 2 (AFF) pour cette saison 2020-2021. Le calendrier complet peut être consulté sur le site internet de l'ANF (groupe 1) et de l'AFF (groupe 2). Le 1^{er} tour débute le week-end du 28/29 août 2020 et le 2^e tour le week-end du 10/11 avril 2021. Il n'y aura pas de match à Pâques (04 avril 2021) et le week-end suivant l'Ascension (14/15 mai 2021).

Le week-end du 19/20 juin 2021 est réservé pour un éventuel match de barrage entre les deux 2^{es} des deux groupes de 4^e ligue (cas de figures de 3 promus de 3^e en 4^e ligue FR-NE).

Au terme de la saison, l'équipe 1^{re} classée de chacun des deux groupes est promue en 3^e ligue féminine FR-NE (2 promues - cas de figures 2, 3 et 4). S'il devait y avoir 3 promues (cas de figures 1), on procédera à un match de barrage, sur terrain neutre (2x45', éven. prolongations et tirs de pénaltys selon les règles officielles) entre les deux équipes classées 2^e des deux groupes. L'équipe gagnante sera alors promue en 3^e ligue féminine FR-NE.

Généralités

Le championnat est annuel et se dispute selon les dispositions de l'ASF (cf. prescription d'exécution football féminin actives et Règlement de jeu de l'ASF)

Convocation

Les matches se jouent le dimanche (au plus tôt à 11h00 et au plus tard à 16h00); jusqu'à 21 jours avant la date initialement prévue, les clubs peuvent toutefois avancer des matches dans les tranches horaires ci-après désignées sans l'autorisation de l'adversaire via clubcorner.ch : possibilité de jouer le vendredi soir (20h00) et le samedi soir (dès 18h00, au plus tard 20h15). En outre, d'entente entre les deux adversaires, un match peut être avancé durant la semaine qui précède la date fixée par le calendrier pour autant qu'il soit fixé jusqu'à 21 jours avant la date initialement prévue.

Classement

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes en tête (concernant la promotion) ou en queue de groupe (concernant la relégation), les critères suivants seront appliqués (cf. art. 48.1 et 48.2 du Règlement de jeu de l'ASF) :

1. le classement fair-play
2. la meilleure différence de buts du championnat
3. le plus grand nombre de buts marqués du championnat
4. le plus grand nombre de points obtenus lors des confrontations directes des équipes à égalité de points
5. la meilleure différence de buts dans les confrontations directes des équipes à égalité de points
6. le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur

Rappels :

- l'horaire des matches doit être introduit 21 jours en avance via clubcorner.ch, passé ce délai, plus aucun match ne peut être modifié (cf. Directives AFF et ANF concernant la fixation du début des matches).
- les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant.
- sont considérées comme actives les joueuses nées en 2005 et précédemment.
- la carte de match peut contenir au maximum 18 noms (11 joueuses et 7 remplaçantes) avec passeports (tenir compte du clubcorner.ch); les remplaçantes sont autorisées à participer à la partie sous forme de changements libres lors d'arrêts de jeu. Une joueuse préalablement remplacée peut, lors d'un arrêt de jeu, reprendre part au jeu. Le nombre de changements est illimité.
- les cartons jaunes et rouges dans le football féminin des actives entraînent les mêmes suspensions que dans le football masculin des actifs.
- pour toutes les catégories de jeu, tous les points fair-play attribués durant le championnat restent acquis à l'équipe dans tous les cas de figures : retrait d'une ou plusieurs équipes dans son groupe, forfaits, matches rejoués, etc.
- **lors des trois derniers matches de championnat et lors des matches d'appui des championnats, les joueuses n'ont le droit de jouer avec une équipe inférieure d'un club ou d'un groupement, indépendamment de leur âge, que si elles n'ont pas disputé entièrement ou partiellement, durant le deuxième tour, plus de 4 matches de championnat avec une équipe supérieure du même club ou d'un autre club du même groupement (art. 165 du Règlement de jeu).**
- en cas de renvoi de match, la directive de l'AFF sur les renvois de matches s'applique (site AFF - règlements/formulaires - prescriptions 3. renvoi de matches).
- règle du fair-play à respecter (présentation des équipes, shake-hand avant et après match).
- pour tous les cas non prévus dans les présentes modalités, la CJ de l'AFF (si nécessaire après concertation avec le CC de l'ANF) décide sans appel.

TABLEAU DES PROMOTIONS ET RELEGATIONS POUR LA SAISON 2020-2021

Cas de figure :

3 ^e ligue régionale FR-NE	1.	2.	3.	4.
relégué de 2 ^e ligue interrégionale romande en 3 ^e ligue régionale FR-NE	+0	+1	+2	+3
promu de 3 ^e ligue régionale FR-NE en 2 ^e ligue interrégionale romande	+1	+1	+1	+1
relégué de 3 ^e ligue régionale FR-NE en 4 ^e ligue régionale FR-NE	-1	-1	-2	-3
promus de 4 ^e ligue régionale FR-NE en 3 ^e ligue régionale FR-NE	+3	+2	+2	+2
Nombre d'équipes saisons 2021-2022	12	12	12	12

N.B.: S'il devait y avoir 0 relégué de 1^{re} ligue suisse en 2^e ligue interrégionale romande, il y aura 4 promus des 3^{es} ligues régionales en 2^e ligue interrégionale romande. Ce seront les champions des groupes régionaux Vaud/Genève, Valais et Fribourg/Neuchâtel, ainsi que la meilleure équipe classée 2^e de ces trois groupes régionaux.

Dans les 4 cas de figure, il y aura 12 équipes en 3^e ligue régionale FR-NE en 2021-2022.

N.B.: En outre, s'il devait y avoir 0 relégué de 1^{re} ligue suisse en 2^e ligue interrégionale romande, il y aura 4 équipes promues des 3^{es} ligues régionales en 2^e ligue interrégionale romande (les champions des trois entités romandes et la meilleure équipe classée au 2^e rang de ces groupes régionaux).

Si ce devait être le cas, - le 4^e promu étant l'équipe du groupe de 3^e ligue FR-NE -, il y aura alors un relégué de moins de 3^e ligue régionale FR-NE en 4^e ligue régionale FR-NE (soit 0 dans les cas 1 et 2; 1 au lieu de 2 dans le cas 3 et 2 au lieu de 3 dans le cas 4).

Procédure pour les promus de 4^e ligue régionale FR-NE en 3^e ligue régionale FR-NE :

- cas 1 : le premier des deux groupes et le vainqueur du match d'appui sur terrain neutre entre les deuxièmes des deux groupes (3 promus). Ce match est fixé au week-end du 19/20 juin 2021.

- cas 2, 3 et 4: le premier des deux groupes est promu (2 promus).

Cas de figure :

4 ^e ligue régionale FR-NE	1.	2.	3.	4.
relégué de 3 ^e ligue régionale FR-NE en 4 ^e ligue régionale FR-NE	+1	+1	+2	+3
promu de 4 ^e ligue régionale FR-NE en 3 ^e ligue régionale FR-NE	-3	-2	-2	-2

Modalités de l'Entente Romande Féminine

Calcul du nombre d'équipes pour les promotions et relégations entre les ligues suivantes :

- 1^{ère} Ligue Suisse – 2^{ème} Ligue Interrégionale Romande
- 2^{ème} Ligue Interrégionale Romande – 3^{èmes} Ligues Régionales Romandes

Promotion-relégations 2020-2021 :

2^{ème} interrégionale romande	1.	2.	3.	4.
Nombre d'équipes 2020-2021	11	11	11	11
relégués de la 1e ligue suisse en 2e ligue interrégionale romande	+3	+2	+1	+0
promus de la 2e ligue interrégionale romande en 1e ligue suisse	-1	-1	-1	-1
relégués de 2e interrégionale romande en 3e ligues régionales	-2	-2	-2	-2
promus de 3e ligues régionales en 2e ligue interrégionale romande	+3	+3	+3	+4*
Nombre d'équipes 2021-2022	14	13	12	12

Quota d'équipe de 3^{èmes} ligues régionales pour la promotion en 2^{ème} ligue interrégionale* :

Associations Romandes	Nombre d'équipes promues
ACVF - ACGF	1
AFF/FFV - ANF	1
AVF	1

*En cas de 4 promus, la meilleure 2^{ème} des groupes de 3^{èmes} ligues régionales sera promu d'office